



ADDENDA n° 2

Nom du projet : Déménagement de la chancellerie de Tel-Aviv – Services d'assistance à la gestion de projet

No de projet : L-TAVIV-104

Demande n° : ARP-TAVIV-SVCS-15004

Date : 29 juin 2015

Les paragraphes ci-dessous complètent ou remplacent le contenu correspondant des documents de la demande de proposition publiés le 25 mai 2015. Le présent addenda fait partie intégrante des documents contractuels et doit être lu et interprété à la lumière de toutes les autres parties des documents. Tout changement apporté au coût des travaux en raison du présent addenda doit être inclus dans la proposition de prix. Les révisions suivantes remplacent le contenu de la partie correspondante du dossier d'appel d'offres d'origine du projet susmentionné et elles deviennent partie intégrante de ce dernier.

Le changement suivant est apporté à la Demande de propositions

1. À la Section II – Proposition de prix, dans le tableau, la dernière colonne à droite, veuillez faire le changement suivant:

EFFACER "Sous-total (A+B)" et **REEMPLACER PAR** "Sous-total (A x B)"

Fin de l'addenda n° 2